

# Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 30 janvier 2019 à Artignosc sur Verdon

## FORMATION CHARTE du PARC

### Etaient présents

#### Membres du comité syndical avec voix délibérative :

- Jean Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Luc RAMU, Allemagne en Provence
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- François TANZY, Angles
- Jean-Pierre CIOFI, Aups
- Jean-Paul GOLÉ, Castellane
- Alain BARALE et Marie-France DURANDO, Comps
- Driss BOUMESLA, Esparron de Verdon
- Hervé PHILIBERT, Ginasservis
- Jean-Pierre BAUX, Gréoux les bains
- Annick BATTESTI et Jean-Noël STARK, La Bastide
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Hervé CHATARD et Gérard MARIGNANE, La Verdrière
- Florence BAGARRY, Moustiers Sainte Marie
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Michel OPPOSITE, Régusse
- Maxime AUDIBERT, Rougon
- Eric RENOULT, Sillans la cascade
- André LAUGIER-BAIN-RAVEL, St André les Alpes
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Bernard CLAP, Trigance
- Bernard MAGNAN, Valensole
- Christiane PHILIBERT, Vinon sur Verdon
- Eliane BARREILLE et Jean BACCI, Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur
- Gille MEGIS, Durance Luberon Verdon Agglomération
- Marie-Françoise BONAVENTURE, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de lumière

### Invités :

- Michel MERLY, CMAR DT 83
- Alain MARTEL, Chambre d'agriculture 04
- Jean PUIG et Gilbert FARNAUD : Conseil de développement du Parc du Verdon
- Anne Claire SAMSON, Communauté de communes Provence Verdon
- Daniel MESSAGER, Artignosc sur Verdon
- Claude BOSSU, Trésorier de Riez-Moustiers
- François GERIN-JEAN, communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Bruno BICHEN, Thorame-Basse
- Patrick GENDRY, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- Bruno MICHON, Maire de Thorame-Basse

## 1. Lancement du renouvellement de la Charte du Parc

Suite à la présentation en Comité syndical du 12 décembre 2018 des enjeux, du calendrier, de l'organisation politique et technique et des moyens à mobiliser pour lancer la révision de la Charte du Parc, il est proposé de valider la délibération officielle. Celle-ci doit notamment comporter la liste des communes concernées par le **périmètre d'étude** de la nouvelle charte.

Suite à la validation d'un projet de périmètre d'étude en séance du 12 décembre, les 27 communes potentielles ont été sollicitées officiellement. Leur positionnement est présenté en séance et il est proposé aux membres du Comité syndical d'arrêter le périmètre d'étude définitif.

Après un rappel des grandes étapes de la révision, la séance se concentre sur la définition du périmètre d'étude. Parmi les 27 nouvelles communes pressenties et sollicitées pour tout ou partie de leur territoire, certaines ont répondu d'autre non.

Les élus valident l'intégration des 12 nouvelles communes suivantes : Estoublon, Senez Moriez, Lambriuse, La Mure-Argens, La Roque Esclapon, Vérignon, Tourtour, Villecroze, Montmeyan, Artignosc, Baudinard sur Verdon.

Ce nouveau périmètre d'étude sera transmis à la Région, ainsi que la délibération de lancement de la révision pour qu'elle puisse prescrire officiellement la révision de la charte le 15 mars prochain.

Cette délibération reprend les éléments présentés en comité syndical du 12 décembre :

- Les thèmes que le diagnostic doit approfondir
- L'organisation des moyens dédiés à la révision
- Les objectifs et les modalités d'association des collectivités et des organismes, des partenaires, des acteurs et des habitants
- La liste des communes concernées par le nouveau périmètre d'étude

Les membres du comité syndical valident à l'unanimité le démarrage officiel des travaux et sollicitent officiellement la région pour prescrire la révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon

## FORMATION PLENIERE

### Etaient présents

#### Membres du comité syndical avec voix délibérative :

- Jean Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Luc RAMU, Allemagne en Provence
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- François TANZY, Angles
- Jean-Pierre CIOFI, Aups
- Liliane MONTALAND, Bargème
- Jean-Paul GOLÉ, Castellane
- Alain BARALE et Marie-France DURANDO, Comps /Artuby
- Gilbert PÉLEGRIN, Esparron de Verdon
- Hervé PHILIBERT, Ginasservis
- Jean-Pierre BAUX, Gréoux les bains
- Annick BATTESTI et Jean-Noël STARK, La Bastide
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Hervé CHATARD et Gérard MARIGNANE, La Verdrière
- Florence BAGARRY, Moustiers Sainte Marie
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Michel OPPOSITE, Régusse
- Maxime AUDIBERT, Rougon
- Eric RENOULT, Sillans la cascade
- André LAUGIER-BAIN-RAVEL, St André les alpes
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Bernard CLAP, Trigance
- Bernard MAGNAN, Valensole
- Christiane PHILIBERT, Vinon sur Verdon
- Jean-Marie GARRON et Jacques AVANIAN, Artignosc/Verdon
- Jean-Claude GAL et Francette ANDRIEU, Seillans
- Jean-Marie SGARAVIZZI, Thorame-Haute
- Eliane BARREILLE et Jean BACCI, Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur
- Gille MEGIS, Durance Luberon Verdon Agglomération
- Christian BLANC, Communauté de communes Provence Verdon
- Patrick VINCENTELLI, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de lumière

### Invités :

- Michel MERLY, CMAR DT 83
- Alain MARTEL, Chambre d'agriculture 04
- Jean PUIG et Gilbert FARNAUD : Conseil de développement du Parc du Verdon
- Anne Claire SAMSON, Communauté de communes Provence Verdon
- Daniel MESSAGER, Artignosc sur Verdon
- Claude BOSSU, Trésorier de Riez-Moustiers
- François GERIN-JEAN, communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Bruno BICHON, Thorame-Basse
- Patrick GENDRY, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2018 à Comps sur Artuby**

### **2. Débat d'orientations budgétaires**

Les membres du comité syndical procèdent au choix des grandes orientations qui permettront de préparer le programme d'actions 2019 et le budget primitif du Syndicat mixte et de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels qui seront votés le 20 mars 2019. Ces grandes orientations sont issues des travaux des commissions thématiques réunies à l'automne et présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire disponible sur le site internet [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)

### **3. Cotisations statutaires 2019 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon**

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent les cotisations statutaires telles que suivent :

- Conseil régional : 979 481 €
- Conseils départementaux 04 et 83 : 104 582 €
- Communes adhérentes à l'objet Parc : 3,8 €/ an / habitant (base population DGF 2018)
- Communes adhérentes à l'objet SAGE : 0,2 €/ an / habitant (base population DGF 2018)
- Communes adhérentes aux 2 objets : 4 €/ an / habitant (base population DGF 2018)
- EPCI adhérent à l'objet Parc : forfait de 250 € pour les EPCI dont la population ≤ 20 000 habitants (base population DGF 2018) et 1 000 € pour les EPCI dont la population > 20 000 habitants (base population DGF 2018).
- EPCI adhérent à l'objet SAGE : forfait de 250 € pour les EPCI dont la population ≤ 20 000 habitants (base population DGF 2018) et 1 000 € pour les EPCI dont la population > 20 000 habitants (base population DGF 2018).
- Etat : 124 000 €

A ces différentes cotisations pourront s'ajouter, si la modification des statuts qui sera proposée dans le premier semestre 2019 est validée dans l'année par arrêté préfectoral :

- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population ≤ 25 000 habitants : **2 000 €** (Digne les bains)
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population > 25 000 habitants : **5 000 €** (Draguignan)

## 5. Révision du tableau des effectifs du syndicat

Une présentation du tableau des effectifs du syndicat est faite en séance et met en avant les postes existants, pourvus, non-pourvus ou devant être modifiés compte tenu de l'évolution des missions et des actions du Parc actées depuis plusieurs années et pour lesquels une mise à jour s'imposait.

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la modification du tableau des effectifs telle que présentée.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 6 février 2019

Le Président  
Bernard CLAP

